

## CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT



**Pensez à anticiper vos demandes !  
N'attendez pas le dernier moment.**

Connectez-vous au site de l'**A.N.T.S.**  
(Agence Nationale des Titres Sécurisés)

<https://ants.gouv.fr/>

► Imprimez votre pré-demande

► Apportez à la Mairie de l'Isle-sur-le-Doubs (**sans rdv**) :

- la pré-demande sans signature
- un justificatif de domicile de moins de 1 an
- 2 photos d'identité récentes  
(- de 6 mois, sans cheveux dans les yeux, sans lunettes de préférence)
- votre ancienne Carte d'Identité/  
passeport

*(l'achat des timbres fiscaux dématérialisés se fait en ligne au moment de la pré-demande)*

► **Après validation** de l'ensemble des pièces par nos services, **un RDV sera fixé** pour la prise d'empreintes (obligatoire à partir de 12 ans) et transmission de votre dossier.